



SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 5 pouvoirs
Date de la convocation : 07/04/2022
Date d'affichage : 07/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme VIDAL Mélanie, M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, M. HITA José à Mme DUFOUR Laurence, Mme RIBES Chrystelle à Mme Jeannine ALBERT, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme Laurence DUFOUR a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°17/2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 – BUDGET PRINCIPAL

VU le Compte Administratif 2021 du Budget Principal Commune approuvé par délibération en début de cette même séance,

VU le Compte de Gestion 2021 du Comptable du Budget Principal Commune approuvé par délibération en début de cette même séance,

CONSIDERANT la conformité des deux documents précités,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 399 878.96 €

Résultat antérieur reporté : 100 000.00 €

Résultat à affecter : 499 878.96 €

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2021 présente un excédent de financement de 296 687.68 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser d'investissement présente un besoin de financement de 749 057.22 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la manière suivante :
 - Affectation en réserves c/1068 : 452 369.54 €
 - Report de l'excédent de fonctionnement c/002 : 47 509.42 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

➤ Dépôt en Préfecture le : 19/04/2022

➤ Affichage le : 19/04/2022

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication